



# ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

## services d'urgence

Question écrite n° 31109

### Texte de la question

M. Jean-Luc Prével interroge Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité sur l'organisation des urgences et la situation des urgentistes. De nombreux Français, neuf millions par an, s'adressent aux services d'urgence. Que prévoit le ministère pour une meilleure articulation entre les médecins généralistes, les pompiers et les services d'urgence hospitaliers ? Pour que les services d'urgence fonctionnent correctement, encore faut-il qu'ils disposent des moyens humains et financiers nécessaires. Or, aujourd'hui, il manque environ 1 500 postes et les 3 000 médecins urgentistes n'ont ni la reconnaissance de leurs compétences ni de perspectives de carrière. En effet, ceux qui exercent dans les hôpitaux généraux sont le plus souvent assistants généralistes et doivent quitter leurs fonctions après six ans d'exercice. Dans les CHU, ils exercent avec le statut peu enviable d'attaché vacataire. Pour sortir de cette situation, Jean-Luc Prével pose deux questions : est-il prévu de leur permettre d'avoir accès au statut d'assistant spécialiste, reconnaissant ainsi l'obtention de leur « capacité de médecine d'urgence » après éventuellement deux ans de fonctions ? Est-il prévu de créer progressivement mais rapidement les postes manquants de « médecins polyvalents d'urgence » ?

### Données clés

**Auteur :** [M. Jean-Luc Prével](#)

**Circonscription :** Vendée (1<sup>re</sup> circonscription) - Union pour la démocratie française-Alliance

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 31109

**Rubrique :** Établissements de santé

**Ministère interrogé :** emploi et solidarité

**Ministère attributaire :** affaires sociales, travail et solidarité

### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 7 juin 1999, page 3406